

Cellule Migrateurs Charente Seudre



Compte rendu COMITE DE PILOTAGE POISSONS MIGRATEURS

Date : 03 décembre 2019

Lieu : Saujon

Participants :

Présents :

ALBERT François, MIGADO, Cellule Migrateurs Charente Seudre
BERTHIER Caroline, AFB
BLACHIER Philippe, CREA
BUARD Eric, CREA, Cellule Migrateurs Charente Seudre
DAUBANNAY Dominique, AAPPMA Seudre Atlantique
DAVID Jean-Philippe, SMASS
DAVITOGU Yann, SMBS
FONTENY Sylvie, Conseil Départemental 17
HERAUT Mariette, Conseil Départemental 17
KYRIACOS Marie-Aude, DDT16
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine
LUCAS Stéphane, MIGADO
MAZZOCCO Mylène, CREA
NAUDEAU Julien, FDAAPPMA17
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente, Cellule Migrateurs Charente Seudre
RAMBAUD Sylvie, AEAG
SIROT Baptiste, EPTB Charente
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16

Excusés :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle-Aquitaine
CLEMENT Amélie, Région Nouvelle-Aquitaine - FEDER
DDTM 17
FDAAPPMA 16
FDAAPPMA 79
FDAAPPMA 86
GIRARD Jean-Paul, Président de l'ADAPAEF 17
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente
GUILLAUMIE Alain, Président de MIGADO
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.

1/ Financements et activités de la CMCS :

Mme POSTIC-PUIVIF présente la **répartition et le bilan de l'activité de la CMCS** au 03/12/2019 avec la répartition du temps par thématique et le détail des actions réalisées. Un suivi financier est présenté. Le budget 2019 prévisionnel est de 310 352 € avec 217 405 € réalisés au 30/09/2019 soit 70%. Certains fonds FEDER sont toujours en attente pour 2014-2015. Pour les autres fonds FEDER les demandes de paiement du solde sont en cours. Le solde de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2018 a été reçu. Pour l'année 2019, les acomptes ont été reçus par l'EPTB Charente et reversés au CREEA et à MIGADO. Des demandes complémentaires de financements ont été formulées à plusieurs structures (Dpt 16, Dpt 17, PNM, AFB, DREAL NA) car la Région NA ne prend plus en charge certaines d'entre elles. Le PNM a répondu positivement pour un montant de 2 450 € (réponse à appel à projet concernant la conception du bulletin d'informations) tandis que Dpt 16 a formulé une réponse négative et les retours sont en attente vis-à-vis du Dpt 17, de l'AFB et de la DREAL NA.

Mme FONTENY signale que la réponse du Dpt 17 sera négative également pour le complément de financement, un courrier de réponse sera envoyé.

Mme RAMBAUD s'interroge s'il n'est pas possible de demander du FEDER sur les montants restant à financer pour 2019.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que ce n'est pas possible pour les petits montants car il y a des montants minimums pour le FEDER. De plus l'enveloppe du FEDER est déjà bien engagée.

Mme RAMBAUD s'interroge si une demande de FEDER global pour le programme « poissons migrateurs » n'était pas possible pour 2019

Mme POSTIC-PUIVIF répond que le choix avait été fait en Assemblée de demander le financement 2019 à l'Agence de l'Eau et à la Région car celle-ci avait inscrit le programme « poissons migrateurs » dans son programme d'intervention.

M. LUCAS complète en précisant que les fonds FEDER pour la partie Poitou-Charentes avaient été entièrement consommé en 2019 concernant le programme 2014 -2020, donc l'idée était effectivement de s'orienter vers l'Agence de l'Eau et la Région.

Mme LAROCHE mentionne que pour 2020 une demande pourrait être faite car il y a eu du mouvement sur les axes de financement et certains pourront être réabondés. En effet, fin 2018 tous les porteurs avaient été informés qu'il n'y avait plus de FEDER Poitou-Charentes.

M. LUCAS souligne qu'il est difficile de gérer les structures quand des actions ne sont pas éligibles après l'instruction des dossiers et qu'il reste 25 000 € en auto-financement. Or, pour des structures comme MIGADO et le CREEA l'autofinancement n'est pas possible.

Mme LAROCHE explique que la Région n'aidait pas à 50 % mais à 20% avant, et que le nouveau règlement Nouvelle-Aquitaine fait passer les subventions à 50% pour le suivi des poissons migrateurs, ce qui est donc une belle avancée. Le règlement est axé sur le suivi des populations et des milieux, et qui a exclu l'éducation à l'environnement, la communication et l'animation technique. Donc certaines actions ne sont plus intégrées dans le règlement mais font l'objet d'autres dispositifs comme les appels à projets pour l'éducation à l'environnement. Mais la Région comprend la difficulté des maîtres d'ouvrages lorsqu'ils doivent répondre à des appels à projets dédiés qui fractionnent les demandes de subventions. La Région NA regroupe aujourd'hui 3 territoires pour lesquels les fonds doivent être redistribués.

M. LUCAS s'interroge si l'appel à projet « éducation à l'environnement » est une nouvelle mesure à partir de 2019.

Mme LAROCHE souligne qu'il y a eu cet appel à projet « Education à la Nature et à l'environnement pour un développement soutenable » en 2018, 2019 et reconduit en 2020. La Région comprend la difficulté pour les structures porteuses de projet également car les modalités des appels d'offres évoluent et induisent une difficulté de visibilité. Le règlement a tout de même fait évoluer le financement dans le bon sens en prenant à 50% les suivis poissons migrateurs.

M. BLACHIER demande s'il ne serait pas possible de garder un financement 50% Agence et 50% Région en ventilant différemment les postes et actions demandées.

Mme RAMBAUD mentionne qu'il peut y avoir un taux différent de financement pour ce qui concerne l'animation ou la communication.

Mme POSTIC-PUIVIF mentionne que le taux n'est plus différent pour l'année 2019, tout est à 50% pour l'Agence de l'Eau.

Mme RAMBAUD indique que le maximum de la prise en charge est de toute façon de 50%.

M. LUCAS explique que certaines actions ont été ventilées en communication mais sont en fait des livrables d'une action technique et pas de la communication pure.

Mme LAROCHE indique que les tableaux de bord représentent la valorisation des résultats, c'est éligible.

M. SIROT mentionne que cela concerne plus le bulletin d'informations.

Mme LAROCHE rappelle que les actions d'éducation à l'environnement ne rentrent pas dans ce cadre de financement et ne sont pas éligibles même si c'est aussi de la valorisation des actions.

M. ALBERT complète en indiquant que le bulletin d'informations est un rendu, une synthèse des actions techniques et peut donc être considéré comme un livrable.

Mme LAROCHE mentionne que c'est effectivement éligible mais qu'il faudra bien exclure les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, même si cela à un grand intérêt.

M. LUCAS explique qu'il serait bon que, si des actions ne sont pas éligibles, les porteurs soient prévenus rapidement afin qu'ils puissent se retourner vers d'autres modes de financements, sinon les demandes se feront trop tard et les financements ne seront pas possibles. Si c'est fait dès le début de l'année, les chances de pouvoir financer des lignes non éligibles par la Région seront plus élevées.

Mme LAROCHE mentionne que le dossier de demande pour 2020 à bien été reçu et qu'elle ne tardera pas à revenir vers M LUCAS pour les pièces complémentaires.

Mme POSTIC-PUIVIF reprend la présentation avec **le budget prévisionnel 2020** qui est de 314 643 €. L'Agence de l'Eau est envisagée comme financeur pour 2020 sur l'ensemble des dépenses. La Région NA adhère à l'EPTB Charente depuis le 01/01/2020, et contribue aux actions de l'EPTB par sa cotisation statutaire. Elle n'est donc plus sollicitée que pour aider MIGADO et CREA et les prestations à hauteur de 50%. Une demande complémentaire est faite au FEDER pour le poste de l'EPTB Charente.

Mme RAMBAUD demande s'il ne serait pas bon de sécuriser le financement (en demandant des financements à d'autres structures comme les Départements, parcs naturels.) car le FEDER est parfois long et difficile à obtenir.

Mme POSTIC-PUIVIF mentionne que le montage du plan de financement est fait en inscrivant les aides financières en face des différents postes de dépenses et que le tout doit être équilibré. Il n'est pas possible de solliciter plusieurs partenaires sur une même dépense.

M. LUCAS précise que le fond FEDER pour 2020 va être compliqué à obtenir, bien que des lignes aient été réabondées.

Mme RAMBAUD complète en indiquant que cela pourrait aussi être compliqué pour l'Agence même s'il n'y pas de signal inquiétant pour l'instant. Il serait intéressant de pouvoir faire le maximum de demandes pour assurer une sécurité financière.

M. DAVITOGU souligne que dans ce cas il y a un risque que le FEDER diminue son montant car il considère que les autres structures sollicitées vont donner aussi et finalement il y a le risque de ne pas avoir le montant de subventions nécessaire.

M. SIROT souligne que pour les Départements, si la demande n'est pas réalisée avant l'élaboration de leurs budgets il est compliqué d'avoir un financement en cours d'année. Pour le budget EPTB, les Départements demandent en septembre les orientations budgétaires pour l'année suivante. Il souligne la difficulté de la ventilation du financement auprès de partenaires multiples. Le plus simple est de déposer très tôt les demandes de financements, pour avoir les retours assez rapidement sur ce qui est éligible. Pour 2020 les dossiers Agence et Région sont déjà partis, pour le FEDER le dossier sera envoyé la semaine prochaine. L'année 2019 était très particulière pour l'Agence et la Région car elles appliquaient des nouveaux règlements d'intervention. En revanche si des retours rapides de

l'Agence et de la Région sont formulés cela permettrait à l'EPTB de se tourner vers d'autres financements potentiels (PNM, AFB).

M. LUCAS mentionne qu'il pourrait être envisagé d'établir un prévisionnel des besoins de la CMCS plus tôt dans l'année et qu'une demande aux financeurs (départements ou autres) soit faite pour obtenir des accords de principe pour le financement de l'année n+1. L'engagement des financeurs pourrait permettre d'avoir une vision sur les possibilités de financement.

M. SIROT s'interroge sur l'intérêt d'un accord de principe par l'Agence de l'Eau et la Région pour des actions financées à l'année N+1, sachant que l'accord de financement est soumis annuellement aux votes des élus de ces instances, et que ce sont les seules décisions qui feront foi.

Mme LAROCHE explique que le vote est soumis aux élus donc il ne peut pas y avoir d'accord de principe, il peut simplement y avoir un programme prévisionnel sur lequel on peut se mettre d'accord d'un point de vue technique, mais ce sera toujours sous réserve du vote des élus.

M. LUCAS informe qu'il y a un projet de partenariat qui se crée avec l'Agence avec un socle principal et un socle optionnel, est-ce que ça permettra à priori en 2021 d'avoir des garanties de financement ?

Mme RAMBAUD souligne que cela permet de donner des priorités sur les actions mais qu'il n'y a pas d'engagements sur les montants. L'instruction reste annuelle.

Mme POSTIC-PUIVIF informe qu'il y a en effet un **projet de convention entre l'Agence de l'Eau/l'Etat/l'AFB/la Région et les 3 structures de la CMCS** sur la période 2020-2026. Elle a pour objectif de définir les grands principes et principales actions du programme sur les poissons migrateurs en Charente et Seudre, et sur lesquelles ces structures s'engageraient à avoir une vision plus prioritaire. Ce programme de base validé permettrait d'avoir un appui pour l'instruction des demandes au sein de chacune de ses structures.

Mme LAROCHE signale qu'elle n'a pas entendu parler de cette convention de partenariat et ne sait pas dans quels délais la Région s'engagera dans cette convention sachant qu'il faut voir aussi son contenu.

Mme POSTIC-PUIVIF informe que cette convention est en cours d'élaboration et sera transmise à la Région

Mme RAMBAUD indique qu'il n'y a pas de changement dans les actions qui se réalisent aujourd'hui. C'est peut-être la Région du côté Aquitaine qui a été associée pour l'instant.

Mme LAROCHE précise que les délais ne correspondent pas au PLAGEPOMI.

Mme RAMBAUD souligne que cette convention est là pour donner plus de visibilité aux actions de la CMCS, les valoriser auprès des acteurs du territoire, et à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Ça ne changera pas les actions engagées.

Mme POSTIC-PUIVIF souligne que la convention permettra d'inscrire les actions de la CMCS dans la durée, d'avoir plus de visibilité et de pouvoir faire des réunions plus tôt avec tous les partenaires financiers potentiels.

M. SIROT précise que cette convention serait aussi une garantie de priorisation de financement des « missions socles » de la CMCS et que, s'il y avait un arbitrage à faire sur les dossiers entrant à l'Agence, de pouvoir dire que les missions « socles » inscrites dans la convention sont prioritaires leur financement sécurisé.

Mme RAMBAUD confirme que cette convention va donner du poids pour le financement car les actions seront identifiées. Par contre, s'il y a des difficultés financières à l'Agence, comme en 2018, même sur des contrats où des enveloppes étaient réservées, il faudra faire des coupes. La plus-value de ce genre de contrat est de montrer l'existence de la Cellule Migrateurs et de la faire reconnaître auprès des partenaires. Le contexte financier est variable suivant les difficultés, on ne signe pas pour une somme, il faut la voir comme une valorisation du travail et des partenariats mis en place.

M. SIROT mentionne que l'EPTB avait prévu de passer ce contrat au vote au prochain comité syndical, mais comme la Région n'a pas de délai pour valider le contenu, ce sera reporté. L'EPTB est donc en attente d'informations pour le soumettre au vote du prochain comité syndical.

Mme POSTIC-PUIVIF mentionne que les éléments internes à la cellule vont être transmis rapidement.

2/ Intervention de M BLACHIER du CREAA

M. BLACHIER annonce son prochain départ à la retraite (31/12/2019) et son remplacement par Mme MAZZOCCO.

Un autre évènement se profile en 2020 : le rapprochement du CREAA et de l'IMA (Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne) à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme MAZZOCCO explique que la fusion a été initiée par la Région NA en 2017 et s'oriente vers une fusion/création d'une nouvelle structure et non une absorption. Les 2 structures ont en commun des compétences maritimes et de pêche fluvio-estuariennes. Il y a une compétence Migrateurs commune dans les 2 structures. L'idée est de se mettre d'accord sur les méthodes et les protocoles d'action à mettre en place sur les différents bassins versants. La fusion pourrait se faire mi-2020. Le projet de traité de fusion pourrait être proposé aux administrateurs des 2 structures en mars. En tenant compte des délais légaux, les conseils d'administration et les assemblées générales extraordinaires pourraient entériner la fusion, au mieux en mai. Les élections municipales pourraient entraîner une indisponibilité de certains administrateurs, un décalage d'un mois est prévu. La nouvelle structure posséderait 4 sites : Oléron (siège CREAA actuel), Bayonne (siège IMA actuel), Gujan-Mestras (bassin d'Arcachon), Artigues-Près-Bordeaux. Il y a la volonté de maintenir les actions et les interlocuteurs ainsi que tous les partenariats.

M. BUARD complète avec une présentation de l'IMA. Il s'agit d'une association créée en 1992, qui est une structure de conseil et d'assistance technique et scientifique qui travaille sur les volets halieutique, aquaculture, conseil vétérinaire et environnement (suivi des micropolluants, suivi des récifs naturels sur la côtes basques). Certaines actions sont en concordance avec la CMCS. Il faudra voir comment profiter de l'expérience de chaque structure pour les futures missions.

Mme MAZZOCCO souligne qu'il peut être intéressant pour la Région et l'Agence de l'Eau d'avoir des actions coordonnées à l'échelle du bassin versant.

M. BLACHIER mentionne qu'au niveau du CREAA il y a un comité technique d'orientation qui réunit les parties prenantes professionnelles, scientifiques et collectivités afin d'assurer une cohérence d'organisation des actions. Un comité technique exceptionnel pourrait être créé pour les poissons migrateurs afin de mieux se connaître et de montrer les complémentarités des différents suivis.

3/ Suivi des espèces

Les conditions environnementales

M. ALBERT présente les **conditions de débits** des derniers mois qui montrent une augmentation « importante » en novembre. Le fleuve Charente se retrouve à plein bord en Charente. Le même constat est fait pour la Seudre.

M. DAVITOGLU signale que sur la Seudre il faut que les nappes se remplissent avant que la Seudre ne déborde. La Charente est sortie de son lit déjà plusieurs fois sur la partie aval, en 17, alors que sur la Seudre les premiers débordements ont eu lieu le week-end dernier avec maintenant de l'eau sur les parcelles.

M. ALBERT précise qu'en début d'année 2019 on est dans les débits médians sans coup d'eau d'hiver en janvier-février.

M. SIROT précise que les débits ont été très tôt dans la saison proches des références quinquennales sèches, avec une absence de pluviométrie en juillet-août et des barrages de soutien d'étiage à sec à la mi-septembre. Sans les pluies de la mi-septembre, la situation aurait été très critique avec des problématiques liées à l'AEP. A noter que la situation de la Charente n'est pas représentative des affluents qui décrochent plus tôt car ils ne bénéficient pas de soutien d'étiage.

M. DAVITOGLU complète en indiquant que les débits de seuils de gestion aujourd'hui ne permettent toujours pas de préserver les seuils de référence.

Mme POSTIC-PUVIF présente les **températures** mesurées à Crouin. Elles ont été chaudes en début d'année et dans la moyenne pour mars-avril-mai avec ensuite 2 pics rapides aux mois de juin et juillet en lien avec des épisodes de canicule. L'impact sur les poissons existe mais n'est pas quantifiable, notamment sur la survie des juvéniles.

Mme FONTENY demande s'il y a d'autres points de suivi de la température.

Mme POSTIC-PUIVIF précise qu'il y en a 4 : Taillebourg, Crouin, Châteauneuf, Montignac. La Fédération de pêche a un réseau de sonde de températures sur les affluents et une nouvelle sonde va être installée à Saint-Savinien.

M. SIROT ajoute qu'il faudra rajouter dans les rapports techniques les suivis fait dans le cadre du projet **MAGEST** sur la Charente et la Seudre où il y a eu des suivis de température sur 4-5 points en aval de Saint-Savinien en 2018-2019, dans le cadre de la réflexion pour la mise en place de ces sondes multiparamètres (température, salinité, turbidité, oxygène). Un relevé des températures à l'étiage en 2018-2019 a été fait. En 2019, la Charente monte à plus de 27°C sur le point de Tonnay-Charente, et l'oxygène dissous a des points qui sont inférieurs à la Gironde. Au mois d'août, il y avait quasiment 0% d'oxygène sur la Charente et il sera intéressant de valoriser ces résultats par la suite. Cet apport de connaissance confirme que le phénomène du bouchon vaseux existe bien et que l'anoxie est un paramètre important à suivre.

Mme POSTIC-PUIVIF mentionne qu'il avait été souligné au PLAGEPOMI un manque de connaissance quant au bouchon vaseux de la Charente, renforcé dans le SAGE Charente. Les premières données arrivent et il y a un projet d'installation de sondes multi-paramètres à l'aval de la Charente.

M. DAVID mentionne que sur la Seudre aussi est prévue une installation d'une sonde multi-paramètres (salinité, turbidité, oxygène dissous, température) au niveau du pont de l'Eguille.

Mme POSTIC-PUIVIF indique que les premières informations sont alarmantes mais sont intéressantes.

M. SIROT souligne l'intérêt de suivre ces paramètres et que cela ne va pas s'améliorer vis-à-vis du changement climatique et des baisses de débit. A Tonnay-Charente on est au milieu du bouchon vaseux, c'est à cet endroit que les informations d'oxygène seront les plus intéressantes.

M. BUARD souligne que le Comité Régional Conchylicole a installé 2 sondes multi-paramètres (température, salinité, oxygène), à l'entrée de l'estuaire de la Seudre et au niveau de Port-des-Barques pour l'estuaire de la Charente.

M. SIROT ajoute que ces données sont intéressantes dans le cadre de la problématique poissons migrateurs car le phénomène de désoxygénation n'est pas anodin. Ces données permettent d'avoir des indicateurs aval pour la gestion de l'étiage en amont, notamment pour définir le soutien d'étiage via les barrages.

Mme HERAUT mentionne qu'il y a également le projet VASC qui effectue des mesures en aval et en amont de Saint-Savinien (température et oxygène).

M. SIROT mentionne qu'il y a aussi le projet MESSAGE qui vise à mesurer des flux, mais plus en amont, en lien avec l'opération de dévasement menée par le CD17.

Mme RAMBAUD demande s'il y a une coordination pour la pose des sondes ?

M. SIROT répond que oui. Il y a actuellement des discussions avec le département 17, l'agglomération de La Rochelle, l'UNIMA, le syndicat des eaux de la Charente-Maritime, notamment pour le choix des paramètres à installer sur la sonde. A partir de 2020 il pourrait être rajoutée une sonde « nitrates », qui serait intéressante pour obtenir des données sur les problématiques d'alimentation en nutriments des pertuis et les problématiques des marées vertes.

Mme RAMBAUD demande si les données vont aller dans une base de données commune.

M. SIROT répond que oui. Une partie du réseau MAGEST est dédiée à la valorisation/bancarisation des données, production de rapport, réalisation de comités techniques et scientifiques. Ceci dépendra si l'EPTB rentre dans le consortium MAGEST dans lequel sont engagés EPIDOR, le SMEAG, le SMIDDEST, etc... La démarche est aidée à 50% par l'Agence de l'Eau.

La station de comptage

Mme POSTIC-PUIVIF reprend la présentation par un état des lieux des effectifs de poissons migrateurs en passage à Crouin en 2019. La tendance globale des passages est à la baisse. Les débits très faibles du début 2019 ont probablement occasionné une faible attractivité au niveau de l'estuaire et les températures assez hautes ont été pénalisantes. Cette baisse de passage a été observée sur l'ensemble des poissons qui utilisent la passe ce qui permet de relativiser les faibles effectifs de poissons migrateurs observés en 2019.

M. DAVITOGU souligne que les poissons migrateurs ont besoin de passer pour réaliser leur cycle biologique par rapport aux autres espèces plus locales, pour lesquelles le franchissement du barrage n'est pas indispensable.

Les lamproies marines

Mme POSTIC-PUIVIF présente un point sur les lamproies marines. En 2019 seulement 4 individus de Lamproie marine ont été observés en passage à Crouin et aucune reproduction attestée, pas de nid observé ni de géniteurs, malgré la journée de prospection embarquée le 04/06/2019 qui s'est effectuée dans de bonnes conditions de visibilité.

Les aloses

Mme POSTIC-PUIVIF poursuit sur les Aloses avec une faible activité de reproduction sur l'aval en 2019 et aucune activité de reproduction en amont de Crouin. 1 seul cadavre de grande Alose trouvé à Crouin et 5 aloses feintes pêchées dans le cadre du programme RECIF auquel le CREA participe. Des mesures ADNe ont été faites sur 4 points sur la Charente (Coursac, Basseau, Sireuil, Juac). Seul le site de Juac a pu attester de la présence d'aloses, qui confirme le front de migration établi par les suivis classiques. Une analyse bivalve a été faite à Basseau et la grande mulette en est absente. Le suivi correspond aux objectifs et devrait être reconduit en 2020 sur plus de stations. Un des objectifs à moyen-long terme serait de pouvoir différencier via l'ADNe les 2 espèces d'aloses, ce qui est possible avec un prélèvement de poisson mais pas avec de l'eau aujourd'hui.

M. NAUDEAU souligne que des universités développent aussi l'outil. Il suggère de se tourner vers M. BRAMARD pour connaître les coûts et peut-être baisser les tarifs de SPYGEN, cela pourrait permettre de faire plus de points.

Mme RAMBAUD interroge sur le fait que l'inventaire soit uniquement qualitatif.

Mme POSTIC-PUIVIF atteste que l'inventaire est uniquement qualitatif mais donne un classement du nombre de séquences dans l'échantillon.

M. DAVITOGU précise qu'il peut y avoir des « bruits parasites » avec les très faibles quantités d'ADN. Quand on compare la pêche électrique et l'ADNe, certaines espèces peuvent être présentes dans l'une et ne pas être présente dans l'autre et inversement, il y a un petit écart mais qui est très faible et se réduit avec le temps (évolution des techniques).

Mme POSTIC-PUIVIF souligne les faux positifs liés à la détection d'espèces comme les sardines en aval d'Angoulême.

Mme BERTHIER confirme qu'il existe des limites dans la détection. L'OFB a fait des analyses ciblées sur les bivalves et ils ont pu cibler une espèce. La recherche n'est pas au même niveau selon les espèces.

Mme POSTIC-PUIVIF confirme qu'il y a plus d'avancées sur les bivalves, le développement de la détection des poissons est plus récent et on ne peut pas distinguer Alose Feinte et Grande Alose pour le moment. Le fait d'avoir le résultat sur le cortège global a permis d'échanger avec les fédérations de pêches qui ont été très intéressées.

Mme BERTHIER complète en expliquant qu'il existe un programme de recherche SPYGEN-AFB pour développer la détection au niveau des écrevisses et des bivalves et un peu sur les poissons. Il y a des espèces qu'on sait déterminer visuellement et pas génétiquement. Il y a des développements à poursuivre et il faudrait voir si cela pourrait être fait pour les aloses.

Les anguilles

M. ALBERT présente les suivis du **front de colonisation des anguilles** de moins de 15 cm sur la Charente et la Seudre qui est un indicateur du recrutement fluvial. Ce type de suivi est fait ailleurs en France et permet de comparer les résultats locaux avec d'autres bassins. Un stagiaire de Master 2 a travaillé 6 mois sur le sujet afin, notamment, de mettre à jour les bases de données depuis 2009, mettre en place et traiter les données de 2019 et poursuivre le travail sur les flottangs. 1 168 anguilles ont été capturées sur 14 stations sur la Charente en 2019. Les densités observées sont plus faibles sur l'ensemble des stations, notamment pour les anguilles de moins de 10 cm. Le front de colonisation des anguilles de moins de 15 cm est stable alors que celui des moins de 10 cm varie.

M. BUARD émet la remarque que les faibles débits de début d'année sont probablement la raison d'une plus faible avancée par rapport à 2017 et d'une faible densité.

M. ALBERT informe que de l'axe Charente est en zone active pour l'anguille car elles sont retrouvées en amont sur le bassin (individus de moins de 30 cm). Sur l'axe Seudre 487

anguilles ont été capturées sur 7 stations. Les stations se répartissent de l'aval vers l'amont, au pied des différents barrages : la mesure de l'impact des ouvrages est donc possible. Plus la densité est élevée, plus l'ouvrage est bloquant. Les D50 (50% de chance de trouver un individu) sont stables depuis 2010.

M. DAVITOGU précise que le suivi sur Chatelard a été arrêté et qu'il n'y a pas de données de références. De plus, l'ouvrage n'est jamais manipulé et doit être très bloquant. Les sites qui ont fait l'objet de mesures de restauration (effacement notamment) sont suivis mais ils sont au-delà des D50 des petits individus. On observe des augmentations de densité au niveau de certains ouvrages aménagés car il y a eu de la granulométrie mise en place pour rendre le seuil non lisse et donc franchissable, ce qui fixerait les anguilles sur ces lieux car de l'habitat supplémentaire est proposé.

M. ALBERT poursuit en expliquant qu'un des objectifs de la base de données est de faire un recueil de fiches stations. Le prochain suivi sera fait en 2021. La question de l'intérêt du deuxième passage de pêche est posée. Sur la colonisation des anguilles de moins de 15 cm il faudrait densifier le réseau de stations sur l'axe Charente.

M. BLACHIER s'interroge sur des éléments forçant comme la température ou le débit. De plus, est-ce que l'impact du repeuplement anguille ne devrait pas être pris en compte dans ces indicateurs ?

M. ALBERT précise qu'il n'est pas toujours évident d'interpréter la situation interannuelle des densités d'anguilles. Cela peut être lié aux paramètres environnementaux, à de la gestion d'ouvrages, du traitement d'ouvrage pour la continuité, du repeuplement, des pêches, il est difficile de dire laquelle est la plus impactante. En 2017, des prélèvements ont été faits pour voir s'il y avait des individus marqués issus du repeuplement. 1 anguille marquée a été trouvée en amont de la zone repeuplée sur la Seugne, (ce qui est près de la zone repeuplée) ce qui prouve qu'elles sont là mais pas forcément qu'elles peuvent monter.

M. BUARD mentionne, qu'à priori, les civelles restent sur la zone de déversement car Fish-Pass a fait des marquages et du suivi à 6 mois, 1 an, 3 ans et a remarqué qu'une grosse majorité d'anguilles restait dans la zone ou remontait un petit peu en amont, mais pas de certitudes sur le fait qu'elles montent en haut du bassin versant ou pas.

M. BLACHIER souligne que cette information de repeuplement n'apparaît pas dans ce qui est présenté, cela pourrait être intégré comme une des causes de variabilités.

M. BUARD prend la suite de la présentation avec **les captures de civelles par les pêcheurs fluviaux**. Le département 17 fournit les données de captures qui sont analysées puis présentées aux pêcheurs professionnels fluviaux lors de réunions, validées avec eux pour ensuite créer des descripteurs et indicateurs qui sont mis sur les tableaux de bord. 5 nouveaux licenciés sont arrivés en 2019 et ciblent principalement la civelle. Un arrêt de la pêche de la lamproie marine et de l'alose est observé à cause du faible effectif et des prix de vente.

Il est suggéré de mettre les dates de fin de pêche qui donnent une bonne idée de la dynamique de pêche.

M. BUARD présente ensuite **les captures des pêcheurs professionnels maritimes**. Les données sont fournies par le Comité Départemental des Pêches (CDPMEM17) et analysées par la CMCS. Une réunion annuelle est organisée pour discuter des résultats et valider les chiffres avant diffusion. Une explication sur les captures de civelles par les pêcheurs maritimes est donnée. En 2013 les fortes captures correspondent bien aux bonnes remontées constatées grâce aux pêches électriques de la CMCS. Sur les 3 dernières années les quotas de 8,6 tonnes sont quasiment atteints par les pêcheurs maritimes du CDPMEM17. Les tendances sont assez similaires, entre la Charente et la Seudre, mettant en évidence les cohortes qui arrivent sur les pertuis charentais, avec les mêmes pics et fluctuation que la Charente.

M. BUARD rajoute qu'une **sensibilisation à la différenciation des aloses** a été réalisée suite à un besoin exprimé par les pêcheurs maritimes pour pouvoir distinguer les 2 espèces car la grande alose est protégée par un moratoire. Il y a eu des retours d'information par les pêcheurs. Le but pour 2020 est de commencer dès janvier et de contacter plus de pêcheurs et voir pour récupérer des individus.

Le silure

M. BUARD indique qu'à la demande du COGEPOMI, un protocole cadre Silure a été signé en mars 2019 pour la coordination d'actions destinées à limiter l'impact du silure sur les populations de poissons migrateurs dans le bassin Garonne-Dordogne. Des propositions de mesures de gestion des lamproies marines et des silures ont été discutées au cours d'un comité Lamproies en juillet. Plusieurs acteurs et partenaires se sont positionnés sur ces mesures de gestion. Il n'y a pas de retour d'information depuis. Au niveau de la CMCS un premier point sur les connaissances disponibles a été fait en récupérant des données sur les silures : station de Crouin, données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux, service national de pêche aux engins de l'AFB, échange avec certains partenaires et notamment les fédérations de pêche de Charente et Charente-Maritime en septembre 2019.

Mme POSTIC-PUIVIF mentionne que, pour l'instant, la CMCS essaye d'acquérir de la connaissance sur sa présence sur le bassin.

M. ALBERT ajoute que pour les données des FDAAPPMA, il n'y a pas d'inventaire ciblé et les secteurs de pêches électriques liés aux réseaux départementaux de suivi piscicoles ne sont pas forcément propices à la capture du silure.

M. DAUBANNAY mentionne que les pêcheurs de loisir voient une proportion d'aloses qui baisse par rapport à une proportion de silure qui augmente. Existe t'il une corrélation? Beaucoup d'études en la matière.

M. NAUDEAU explique que le silure est un très bon prédateur, un animal intelligent capable de s'adapter et de comprendre très rapidement où sont les zones de concentration et d'être relativement efficace. Mais quelle est la proportion d'impact du silure dans un milieu libre ? En pied d'ouvrage, il y a concentration de poissons et des temps de franchissement plus ou moins longs suivant les types d'ouvrages et les dispositifs de franchissement. On a du mal à maîtriser les paramètres abiotiques comme les débits. C'est assez facile de mettre le silure

en avant sur ces problématiques. Peut-être faudrait-il améliorer le franchissement aux barrages pour que les poissons migrateurs n'y stagnent pas.

M. LUCAS informe de la tenue d'une réunion récente à la DREAL NA sur les actions silures réalisées dans le cadre du protocole qui encourage toute expérimentation pour limiter l'impact du silure. EPIDOR a proposé de réaliser, avec les pêcheurs professionnels, des pêches au pied des 3 ouvrages du bergeracois, comme ce qui est fait au pied de Golfech avec des pêches au verveux de mailles 27 mm. Ces actions seront vraisemblablement portées sur la Dordogne en 2020. Il y a une difficulté de faire une relation de cause à effet entre le nombre de silures capturés au pied des ouvrages et le nombre de poissons migrateurs qui vont franchir.

M. DAVID complète en expliquant que certains résultats ont été présentés en commission Littorale. Les expérimentations sur le passage de Golfech ont été réalisées : 333 silures ont été capturés cette année avec un probable effet d'épuisement, corrélable ou pas mais avec plus de montées d'aloses. Des chiffres intéressants de prédation dans la passe ont été présentés avec des silures capturant des lamproies marines en direct.

M. DAVITOGU précise qu'il y a une grande règle du vivant qui vise à effectuer le moins de dépense énergétique pour le plus de profit. Le silure s'est adapté à la présence des passes, puisqu'il n'y dépense pas d'énergie et consomme les espèces qui s'y présentent. Il y a eu des précédents dans ce genre de cas. En première catégorie piscicole pendant des décennies des brochets et anguilles ont été tués parce qu'ils consommaient des alevins de truite, sans que les populations de truites s'en portent mieux aujourd'hui.

M. LUCAS informe de la position de MIGADO sur le sujet. MIGADO n'a pas vocation à voir s'éteindre l'espèce silure. Par contre on souligne l'importance de pouvoir agir là où le silure porte préjudice aux poissons migrateurs très localement : au pied des ouvrages où il y a une fragilité réelle des poissons migrateurs, ce qui n'exclut pas d'améliorer la franchissabilité de ces ouvrages, sur les zones de reproduction de la grande alose où l'on a constaté un certain nombre de bulls avortés et prédatés, dans les zones profondes de stationnement des lamproies. Aujourd'hui la volonté est donc d'agir sur des zones très localisées et identifiées pour exclure des points de blocage locaux et limités dans le temps.

M. NAUDEAU mentionne qu'à partir du moment où cette pression va être mise sur le silure elle ne pourra jamais être arrêtée.

M. LUCAS précise que cette problématique est mise au même niveau que la problématique de franchissabilité, de débit d'eau, etc... . C'est un frein à la migration des migrateurs au même titre, par exemple, que les ouvrages hydroélectriques.

M. DAVID souligne qu'aujourd'hui nous ne sommes pas capables d'estimer l'impact de la prédation du silure sur la migration. Des millions d'euros sont investis pour faire des passes pour résorber des problèmes de continuité mais nous n'avons aucune idée de la proportion de poissons qui n'arrive pas en amont à cause du silure.

M. LUCAS explique qu'un test a été fait en 2019 sur la Garonne et la Dordogne en équipant environ 50 lamproies de tag prédation (équipement qui change de fréquence au moment où

il a été prédaté), il a été constaté que dans un délai entre 48 et 72 heures, environ 90% des lamproies étaient consommées. L'année 2019 a fait l'objet de conditions hydrologiques particulières donc cette expérimentation va être réitérée mais cette première étude répond déjà à certains questionnements.

M. DAVITOGLU fait remarquer qu'une lamproie qui se reproduit est très facilement capturable, donc la consommation par les silures doit être très forte sur les zones de reproduction.

M. DAVID ajoute que cela suscite une certaine réflexion car cette expérimentation a été présentée et toute l'audience a considéré comme dérisoire le nombre de lamproies pouvant passer.

M. DAVITOGLU ajoute qu'il ne faut pas oublier que la plupart des espèces envahissantes en milieux aquatiques végétales ou animales sont des espèces d'eaux lentes. Les milieux aquatiques sont très fortement anthropisés avec la présence des ouvrages.

Mme POSTIC-PUIVIF souligne que l'axe Charente est une succession de retenues potentiellement favorables au silure, et un manque de courant pour guider les poissons migrateurs, la question de ces habitats lentiques est donc aujourd'hui posée.

M. ALBERT souligne que le passage d'une passe est d'environ 50 cm et donc que cela est facile pour le silure de prédater sur un barrage comme Crouin de 50 m de large. Attention, il ne faut cependant pas que le silure exclut les autres problématiques sur les poissons migrateurs.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute qu'il doit tout de même être intégré en tant que problématique, au même titre que les autres.

M. SIROT indique que la question devra être posée pour 2020 - 2021 d'après le retour d'expérience sur les autres territoires. Une extermination complète de la population n'est pas faisable, réalisable, intéressante et justifiée, cependant s'il y a des expérimentations qui montrent des résultats intéressants sur des sites ponctuels qui permettent de lever une prédation forte sur les endroits où les espèces sont vulnérables, il faut le prendre en considération.

M. DAVITOGLU argumente que si nous réfléchissons de façon prospective avec l'évolution annoncée climat/débit, il y aura de plus en plus de zones favorables à l'espèce. Il est favorisé par le contexte actuel comme le sandre est favorisé au détriment du brochet, ce sont des espèces plus tolérantes.

M. SIROT ajoute qu'on ne peut pas vouloir tous les exterminer, cependant on ne peut pas rester passifs et observateurs en se disant qu'il est étrange que les courbes se croisent : quand les effectifs des silures augmentent, ceux des aloses diminuent et inversement. Il est nécessaire d'avancer et d'expérimenter.

M. DAVITOGLU indique qu'un certain nombre d'études montrent qu'en milieu aquatique c'est le sandre qui est en haut de la chaîne alimentaire et pour autant on n'en parle jamais

parce que derrière il y a un intérêt halieutique et culinaire. Si ça se trouve la consommation est aussi importante par le sandre, peut-être pas sur les individus adultes migrateurs en transit, mais sur le recrutement, pourquoi pas.

4/ Point sur les habitats et la libre circulation

M. ALBERT présente **l'état d'avancement de la continuité écologique fin 2018**. Sur la Seudre l'étude de continuité est en cours de finalisation.

Mme BERTHIER indique que l'AFB a fait un certain nombre de retours sur les projets de travaux qui n'ont pour le moment pas été intégrés par le bureau d'étude et dans l'état actuel des choses l'AFB ne se positionnera pas sur les documents.

M. DAVITOGU mentionne que des éléments ont été demandés au bureau d'études mais qui n'ont pas été faits. Le cahier des charges a été validé à l'époque par l'AFB. D'autres éléments ont été demandés depuis mais le syndicat ne sera pas en mesure de les fournir, comme des simulations hydrauliques, des campagnes de mesures des hauteurs d'eau au niveau des ouvrages. Cependant les scénarios ont été validés.

M. ALBERT poursuit la présentation des études en cours sur le bassin de la Charente sur la base d'une carte.

M. ALBERT présente la mise en place de la **politique apaisée de la restauration de la continuité écologique** en lien avec la sortie de la note technique du 30 avril 2019. Les stratégies de priorisation ont été différentes entre les départements 16 et 17 sur la sélection des ouvrages.

M. DAVITOGU souligne que c'est plutôt les ambitions qui sont différentes entre les 2 départements où le critère environnemental n'a pas été discuté en Charente-Maritime, ce qui a provoqué une inquiétude de la part des différents maîtres d'ouvrages. Pour exemple, la Seudre représente quasiment un quart des ouvrages prioritaires du département avec des enjeux largement moindres à ceux des autres bassins.

Mme KYRIACOS intervient pour préciser certains éléments. Bien que ne connaissant pas comment a été faite la liste 2 en Charente-Maritime, des critères pragmatiques et de programmation ont été pris en compte pour la création de cette liste en Charente et il a été fait le choix d'exclure de la liste 2 certains linéaires dont on savait qu'il n'y avait pas de syndicat de rivières ou pas de possibilité d'avoir un positionnement de maîtrise d'ouvrage coordonnée ou d'acteurs qui puissent prendre en main quelque chose de collectif. Finalement, il y a un gros linéaire de liste 2 qui a des démarches coordonnées et sur lesquels il a été envisagé de maintenir une priorisation car il y avait des chances d'aboutissement et qu'il n'était pas souhaitable de les priver de moyens. Avec ce classement on se donne les moyens qu'elles aboutissent.

M. ALBERT indique que le positionnement aval de la Charente-Maritime induit le fait que tout ce qui était en ZAP anguille (Zone d'Action Prioritaire pour l'anguille) devait être intégré en liste 2, ce qui a amené à choisir des ouvrages même s'il n'y avait pas de maîtrise d'ouvrage sur les bassins.

M. DAVITOGU ajoute qu'en Deux-Sèvres, il y avait eu la possibilité de classer l'axe Boutonne en liste 2, mais ça n'avait pas abouti car le département 17 n'avait pas souhaité classer l'axe boutonne sur la partie médiane.

M. ALBERT indique qu'il s'est passé la même chose sur la Tardoire qui est en liste 2 puis passe en liste 1 puis repasse en liste 2 quand elle rentre dans la Haute-Vienne parce qu'il y a le Parc Naturel en amont et, de fait, une obligation que les linéaires passent en liste 2.

M. ALBERT poursuit la présentation avec des illustrations de **travaux réalisés en 2019** : Saint-Savinien, Juac et Chez Viguiard (Seudre).

M. ALBERT présente ensuite les **tests de piégeage effectués en 2019** dans le dernier bassin de la passe multi-espèces de **Saint-Savinien** sur la base d'une convention avec le département de la Charente-Maritime. Les suivis 2020 devraient commencer fin mars.

M. SIROT ajoute qu'il y a une démarche en cours pour la définition du **débit minimum biologique au barrage de Saint-Savinien**. En complément se lance une démarche d'établissement des débits biologiques sur les bassins de la Boutonne, Seudre, estuaire Charente, estuaire Seudre, Antenne, Seugne, Aume-Couture. Cela fait un gros marché en cours d'appel d'offre, budgétisé à 400 000 euros, avec la participation du Département de la Charente-Maritime.

M. ALBERT s'interroge sur le porteur de l'étude sur les bassins Charente, Boutonne et Seudre.

M. SIROT répond que sur la partie Boutonne c'est l'EPTB qui porte l'étude, avec une participation financière du SYMBO, au sein d'un groupement de commande formé entre le l'EPTB et le SMASS, coordonné par l'EPTB. Sur la partie Seudre c'est le SMASS qui est maître d'ouvrage, sur la partie Charente c'est l'EPTB avec un financement spécifique du SYMBO et du département de la Charente-Maritime (DMB Saint Savinien). Cela fait un très gros marché, complexe, car déterminer des débits biologiques sur l'estuaire de la Charente et de la Seudre est très compliqué.

M. SIROT précise que le financement pour ces projets est important car ils sont rattachés aux projets de territoires. Les territoires de la Seugne, de l'Aume-Couture, de la Boutonne, Charente aval estuaire et de la Seudre, sont tous au sein de zones de Projets de Territoires qui bénéficient du taux de 70% hors taxe de l'AEAG. Le Département 17 apporte également une aide de 10%.

5/ Présentation du Bulletin d'Information n°17

M. BUARD présente la maquette du bulletin « A l'Ecoute des migrateurs n°17 ». Son financement est assuré par l'Agence de l'Eau et le Parc Naturel Marin.

6/ Point sur l'Etude Poissons Migrateurs

Mme POSTIC-PUIVIF fait un point sur l'avancement de l'étude Poissons-Migrateurs sur le bassin Charente-Seudre. Cette étude est portée par l'EPTB Charente et intervient dans un

contexte transitoire avec la fin du programme d'actions actuel (2016 – 2020) et la rédaction du prochain programme d'actions (2021 - 2025), le lancement du SAGE Charente et l'évaluation du PLAGEPOMI actuel. Cette étude est financée par l'AEAG et la Région NA. Elle va permettre d'approfondir l'analyse des données, du contexte et de l'état des populations, avec une vision extérieure des bureaux d'études. Le marché a été notifié le 16 octobre 2019 et le prestataire retenu est le groupement Fish-Pass/Scimabio Interface. La réunion de lancement s'est déroulée le 22 novembre 2019. Les partenaires vont être sollicités et consultés très bientôt par les bureaux d'études pour fournir les données nécessaires à sa bonne réalisation et à une expertise complète. Les bureaux d'études ont déjà commencé à travailler pour mettre en place des outils de transmission des informations, et de suivi du projet.

Mme MAZZOCCO souhaite que l'objectif de l'étude soit rappelé.

Mme POSTIC-PUVIF explique le contexte de cette étude en rappelant qu'en 2000-2003 une étude des potentialités d'accueil des poissons migrateurs des bassins Charente et Seudre a été faite en produisant un bilan biologique et un bilan continuité écologique avec la création d'une importante base de données. Tous les suivis initiés par la CMCS dès 2008 se sont basés sur cette étude qui a maintenant plus de 16 ans. Des données ont été acquises depuis et une confrontation des connaissances de l'époque et celles d'aujourd'hui est nécessaire ainsi que l'impact du changement climatique sur l'évolution des espèces pour envisager le programme d'actions différemment. Le deuxième objectif est de bancariser les données de façon intelligente au sein d'une base commune CMCS à mettre à jour facilement avec des extractions cartographiques et graphiques automatisées, au moins pour le travail de routine. Une seconde base est envisagée sur les ouvrages avec une inter-opérabilité avec les bases nationales.

7/ Suivi de la passe à civelles de Ribérou, à Saujon

M. NAUDEAU expose le suivi que mène la fédération de pêche de Charente-Maritime sur la passe à civelle de Ribérou depuis 2010. Le suivi consiste à la récupération d'anguille dans les bacs d'une passe piège, relevés tous les trois jours. Les individus sont triés par taille et des mesures de biométrie sont faites sur des échantillons de 50 civelles, anguillettes et anguilles. Des analyses sont faites avec les données accumulées depuis 2010 afin de déterminer des variations entre taille/poids, des variations saisonnières, des variations d'infestation ou non par différentes maladies et d'avoir l'influence des différents facteurs environnementaux sur la montaison sur la passe de Ribérou. 2019 est une année relativement importante avec 1 pic de passage observé en mars de 20 kg. C'est le plus gros pic connu depuis 2010. Sur les 100 kg contrôlés à la passe à civelle en 2019, la majeure partie des individus sont passés sur la période février-mars avec des conditions de température et d'eau favorables et avec des coefficients de marées qui ont permis d'avoir des quantités importantes. Depuis 2010 on se situe au niveau quantitatif sur la deuxième année, avec un record en 2013 à 173 kg, qui concordent avec les indices de colonisation de la CMCS qui étaient beaucoup plus importants cette année-là. De 2010 à 2016 les suivis étaient plutôt printaniers avec des durées variables et qui s'étendaient de mars jusqu'à juillet-août. Depuis 2016 on essaye d'avoir un suivi annuel car il manquait des données notamment sur la période estivale et automnale. Les périodes d'arrêt du suivi sont dues aux conditions climatiques. A partir du mois de juillet, il

est difficile de suivre la passe de Saujon car la pompe d'alimentation se retrouve hors d'eau. Depuis 2016, les périodes de novembre et décembre n'ont pas pu être suivies car l'étiage se prolongeait jusqu'à cette période-là. Sur les deux relevés en octobre et novembre 2019, la première relève s'est effectuée à 5 kg, avec un espoir potentiel d'avoir des données de remontées intéressantes pendant la période de pêche professionnelle maritime de la civelle. Or, la passe s'est arrêtée car les conditions climatiques ont entraîné un arrêt de la pompe en lien avec une vidange du bassin amont.

M. DAVID soumet l'idée de réfléchir à modifier l'alimentation de la passe.

M. NAUDEAU souligne que c'est une possibilité mais que si la gestion reste la même ce ne sera pas possible.

M. DAVID explique que l'écluse a été gérée de façon à éviter les débordements et les inondations du fait des très fortes marées et des débits relativement importants annoncés sur la Seudre.

M. NAUDEAU précise que cela va être compliqué de trouver une autre prise d'eau. Il faudrait remonter très haut sur le bassin ou aller dans le plan d'eau. La passe à 10 ans de fonctionnement, elle montre quelques signes de vieillissements et de faiblesse du mécanisme. Ces problèmes pourraient remettre en cause le piégeage sur les périodes estivales ou l'on a un renouvellement d'eau qui n'est pas assez important et des risques de mortalité accrus de ce fait là. Durant le dernier comité de suivi, il a été envisagé avec les services techniques de la ville de provoquer une rencontre en 2020 pour discuter d'éventuels travaux d'amélioration ou de remplacement de certains éléments de la passe. En installant un système de passe piège sur un ouvrage on ne peut se dispenser d'y aller de façon régulière car il y a des éléments mécaniques et électriques, donc un suivi hebdomadaire doit être fait pour vérifier l'encrassement de vérifier le fonctionnement des pompes, etc... La mise en place de ce système entraîne de nombreux frais annexes pour pouvoir en assurer un bon fonctionnement.

M. ALBERT ajoute que ce constat a été également fait sur d'autres passes à anguilles, la fédération de pêche qui suit la passe du Pas du Bouc réalise un suivi hebdomadaire obligatoire pour les réglages, les niveaux d'eau, les flottants, etc...

8/ Questions diverses

Mme LAROCHE explique que la Région va organiser une réunion sur le silure en janvier 2020 pour faire un état des lieux partagé avec les acteurs, avant même d'envisager des pistes d'actions. Le territoire concerné est la Garonne et la Dordogne où les connaissances sont plus avancées.

Mme POSTIC-PUIVIF précise qu'il serait bon qu'à cette réunion soit évoqué le manque de connaissance sur la Charente, et qu'il y a un réel besoin de répondre à ces interrogations.

M. DAVID souhaite informer le COPIL du regroupement des 2 syndicats de la Seudre en 1 seul, au 1^{er} janvier 2020. La nouvelle structure sera le syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) et s'occupera de la planification et de l'opérationnel.

Mme POSTIC-PUVIF interroge l'assemblée sur les lieux ou visites potentielles qui pourraient les intéresser pour les prochaines réunions. De nouvelles visites sur Crouin, ou Saint-Savinien en fonctionnement pourraient être programmées. Une visite d'un chantier d'aménagement ou d'effacement pourrait aussi être proposée.

M. BUARD propose d'aller sur le littoral au printemps, pour voir une pêche anguille dans le cadre du contrat du marais de Brouage, par exemple.

9/ Présentation du film de MIGADO à l'occasion des 30 ans de l'association

La séance est levée à 12h50.



Une visite de la passe à anguilles de Saujon au port du Ribérou est organisée l'après-midi avec la FDAAPPMA 17. Une dizaine de personnes y a assisté.